

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHÉ Patrice, GAILLARD Catherine, GOUZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Elise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédéric)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33



Délibération n° 12-06-2026-CM : Echange sans soulte rue de Sébille

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 10 août 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 27 août 2026 ;

Considérant qu'en 1988, la Commune et les propriétaires de la parcelle AM0367 avaient mandaté un géomètre afin de procéder à un échange de terrains de 15 m², destiné à modifier l'accès à la propriété ;

Considérant que le projet d'échange avait été établi par le géomètre et l'accès a effectivement été réalisé conformément à ce qui avait été prévu, sans régularisation par acte notarié ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'échange sans soulte avec le propriétaire de la parcelle AM0367 comme suit :

- Acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle AM0367 d'une surface de 15 m², valorisées à 150 euros ;
- Cession par la Commune d'une emprise de 15 m² du domaine privé communal, valorisée à 150 euros par le service des Domaines ;

PRONONCE le classement de l'emprise acquise dans le domaine public communal ;

METT les frais d'acte et de bornage à la charge à parts égales de la commune et du propriétaire du 11 Rue de Sébille ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Le Maire

Erwann LARUPT



PJ : 13-1 : Avis des domaines

PJ : 13-2 : Echange rue de Sébille